

## **Compte rendu Conseil Municipal du 5 juillet 2012**

### **Dématérialisation des marchés publics**

Le Conseil Municipal décide de se joindre au groupement de commande en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le coût dépendra de l'utilisation par notre commune et du nombre de consultation en utilisant le service. A ce jour notre commune déjà adhérente ne l'a jamais utilisé.

### **Travaux de voirie 2012**

Parmi les quatre entreprises consultées, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Chambon de Paulhaguet, moins-disante et avec un délai d'intervention rapide.

Le Conseil Municipal sollicite un fond de concours de 30 000 € auprès de la Communauté de Communes pour financer ces travaux.

### **Mise en place de la PAC**

Suite aux dernières réformes de l'urbanisme, la commune ne peut plus facturer la PRE (participation au réseau d'égout) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Pour la remplacer les textes ont institué la PAC (participation à l'assainissement collectif).

Le conseil municipal décide de l'instituer à partir du 5 juillet 2012 sur le territoire communal et de la fixer à 1200 €.

Elle sera due pour tout nouveau branchement au réseau d'assainissement collectif du bourg.